



➤ **Évaluation environnementale**

Étude d'impact sur l'environnement d'une centrale thermique à Brazzaville, au Congo

Nicolas SHUKU ONEMBA, Association Nationale pour l'Évaluation Environnementale, République Démocratique du Congo

Présentation générale

L'analyse de la situation du secteur énergétique de la République du Congo (RC) fait apparaître des lacunes importantes. À court et moyen terme le pays sera confronté à une pénurie importante d'énergie électrique. De plus, les installations sont vétustes et nécessiteraient une modernisation majeure.

À ce jour, la RC a suppléé aux lacunes de son réseau en achetant de l'électricité de sa voisine, la République Démocratique du Congo (RDC). Il s'agissait d'une solution peu coûteuse mais qui plaça la RC en situation de dépendance.

C'est pour cette raison, mais également à cause des troubles politiques que connaît la RDC depuis quelque temps, que la Présidence de la RC a décidé en 2003 de construire sur son territoire une centrale thermique de secours et d'appoint capable d'approvisionner Brazzaville et ses environs.

La centrale projetée est équipée de 10 groupes électrogènes pour une capacité de 32,5 MW capable de compenser le déficit énergétique estimé à 23 MW. La centrale assurera également une interconnexion avec les réseaux électriques, au départ des centrales hydroélectriques existantes du pays.

La présente étude¹ porte sur l'évaluation des impacts sur l'environnement (ÉIE) du projet de construction de la centrale thermique de secours et d'appoint.

Après une description du cadre physique et humain d'implantation de la centrale thermique, nous présenterons le processus d'ÉIE suivi et les acteurs qui y ont participé.

Il sera également question de la démarche méthodologique adoptée et des leçons apprises.

1. Note du comité de rédaction: Cette étude n'a considéré que l'implantation d'une centrale thermique, à l'exclusion de toutes autres formes d'énergie.

Cadre physique et humain d'implantation de la centrale thermique de secours et d'appoint

Le site retenu pour la réalisation du projet est situé à Brazzaville sur les terrains du port à grumes désaffecté de Chacona, sur la rive droite du fleuve Congo. Le port est fermé depuis 1988 suite à des conflits armés.

Le site couvre une superficie de 5 hectares et se situe en zone habitée. Il est bordé à l'ouest par le quartier Mpila de l'Arrondissement Ouenzé (voir figure 1).

Les résidents de ce quartier sont originaires majoritairement des provinces du nord de la RC dont l'ethnie Mboshi qui exerce des métiers liés au secteur informel et la pêche artisanale.

De plus, depuis la fermeture du port, une cinquantaine de personnes occupent, sans droit de propriété, près de 1,5 hectare du site. Enfin, mentionnons que le site abrite un vieux cimetière du peuple Téké appelé localement le «Monument».

La centrale et ses infrastructures connexes n'occupent qu'une partie seulement du site. Le bâtiment principal, les citernes pour le stockage des hydrocarbures et le stationnement occuperont respectivement une superficie de 800 m², de 363 m² et de 300 m².

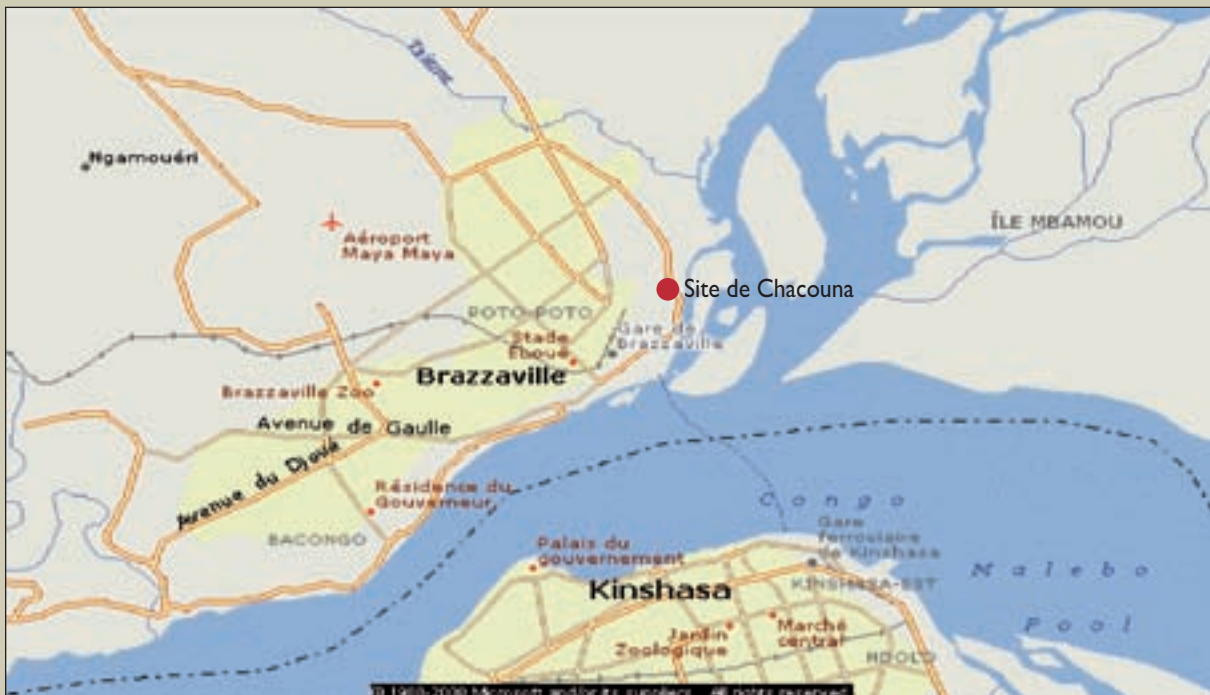
Étude d'impact : processus et acteurs

Cadre législatif et acteurs concernés

En République du Congo, les principales dispositions législatives et réglementaires relatives à l'Évaluation environnementale sont contenues dans le décret n° 86/75 du 7 juin 1986, et dans un décret pris en conseil des Ministres qui rendent obligatoires les études d'impact sur l'environnement (ÉIE).



FIGURE 1 :
Situation géographique de Brazzaville



Source: Microsoft Encarta World Atlas 2001.

L'article 2 de la loi n° 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement stipule également que tout projet de développement économique national doit comporter une ÉIE. Enfin, l'article 46 de la Constitution adoptée le 15 mars 1992, rend obligatoire les ÉIE pour tout projet.

Les promoteurs du projet sont la présidence de la RC et le Département des hydrocarbures, de l'énergie et de l'hydraulique (ci-après nommé le Département). Le Cabinet du Président, représenté par la Délégation Générale des Grands Travaux (ci-après nommée la Délégation), assure la direction de la construction. Le Département a pour mandat de concevoir la politique nationale énergétique, produire et distribuer l'électricité à travers le pays.

Le choix du site a été fait en décembre 2003 par la Délégation. Toutefois, c'est le Département des affaires foncières de la mairie de Brazzaville et la Société de construction de Brazzaville qui en ont fait l'acquisition.

Suite à un appel d'offres lancé par la direction des Grands Travaux de Brazzaville, l'Association nationale pour l'évaluation environnementale (ANÉE) a été sélectionnée pour réaliser l'ÉIE.

L'étude a débuté à la mi-mars 2004 pour se terminer à la mi-avril 2004.

Dans un premier temps, l'ANÉE a organisé des séances d'information sur le projet et des consultations publiques auprès des résidents des secteurs limitrophes et les maraîchers qui occupent illégalement une partie du site. Les pêcheurs qui fréquentent les rives du fleuve Congo à cet endroit ont également été consultés ainsi que la police et les travailleurs du port.

Dans un deuxième temps, l'ANÉE a procédé à une enquête terrain. L'objectif de cette enquête visait à identifier les caractéristiques physiques et humaines du milieu d'étude, ainsi qu'à évaluer la distance du site par rapport au fleuve et aux habitations.

Par la suite, le programme d'indemnisation des personnes affectées par le projet a été pris en charge par la Présidence (voir tableau I).

Description des enjeux

L'ÉIE de l'implantation de la centrale thermique de secours et d'appoint a fait émerger plusieurs enjeux majeurs touchant à l'électrification de Brazzaville dans le but de pallier les délestages trop fréquents de l'électricité.

Ainsi, la construction d'une centrale thermique de secours alimentée par du mazout a été retenue, compte tenu de la difficulté d'approvisionnement en charbon et de la relative possibilité d'accès au mazout. Cependant, la construction de la centrale a soulevé des questions relatives à la pollution atmosphérique, entre autres aggravée par la circulation des véhicules automobiles hors norme. Outre ce besoin réel d'énergie électrique, d'autres enjeux ont été identifiés :

- Sécurité d'approvisionnement en énergie électrique de Brazzaville et des environs: en cas de délestage ou de non-fourniture d'électricité par la République Démocratique du Congo, la ville ne sera plus tributaire de coupures électriques;

- Développement économique du pays : cette électrification permettra aux habitants de conserver leurs vivres frais, développer les petits commerces, notamment de vente de boissons. Les hôpitaux seront en mesure de conserver les vaccins et autres produits pharmaceutiques ;
- Maximisation des retombées économiques en lien avec la construction et l'exploitation de la centrale principalement par la création d'emplois ;
- Déplacement des résidents d'une rive à l'autre du fleuve Congo.

Bien que la construction de cette centrale dynamisera le site sélectionné en entraînant un trafic important, la construction de divers équipements et installations, l'implantation de la centrale thermique engendrera des transformations importantes dans le milieu. Ces transformations entraîneront notamment la délocalisation des maraîchers ainsi que la destruction des écosystèmes animaux et végétaux lors des phases de construction puis d'exploitation de la centrale.

Analyse méthodologique

Dans le cas à l'étude, les données étaient trop imprécises pour mesurer les impacts à partir d'indicateur déterminé. Pour pallier ce manque de précision, l'approche méthodologique couramment utilisée pour l'évaluation des impacts est l'approche descriptive. Celle-ci consiste à dresser un « dossier d'étude

d'impact » comprenant une description du projet visé et de ses variantes, une identification des principaux enjeux, problèmes et effets économiques et environnementaux, une identification des individus et des espaces touchés.

En ce qui concerne les impacts de la centrale sur les populations riveraines, une enquête a été réalisée par les experts de l'ANÉE. Dans cette enquête, l'équipe d'évaluation a eu recours à des guides d'entretien constitués de questions ouvertes. L'objectif visé était de lancer les échanges. Les questions abordées lors des rencontres avec les différents acteurs, tels que les maraîchers, les pêcheurs et les travailleurs du port, ont suscité beaucoup d'intérêt, notamment celles liées à la délocalisation des populations.

Élaboration des variantes au projet

Choix du site et définition du périmètre d'étude

Le site a été choisi unilatéralement par le responsable des Grands Travaux sans étude d'impact au préalable, compte tenu que le site était abandonné. Le mazout a été retenu comme la source d'énergie la plus avantageuse pour alimenter la centrale thermique.

Une fois le site sélectionné, l'équipe de l'ANÉE avait pour mandat de déterminer la superficie requise sur le site pour le projet de construction de la centrale.

TABLEAU 1 :
Étapes du processus d'ÉIE et participation des acteurs

Étapes du processus d'évaluation environnementale	Acteurs	Dates
Besoin d'approvisionnement de la ville en électricité	Conseil des Ministres	Mars 2003
Choix du site	Délégation Générale des Grands Travaux de la Présidence de la République	Décembre 2003
Acquisition du site	Département des Affaires foncières Mairie de Brazzaville (Division urbaine des Affaires foncières) Société de Construction de Brazzaville	Janvier 2004
Évaluation environnementale		
– consultation publique	Experts de l'ANÉE (Bureau d'étude)	Mi-mars 2004
– séance d'information et audience publique	Experts de l'ANÉE (Bureau d'étude)	Mi-mars 2004
Étude d'Impacts Environnementale		
– terrain	Experts de l'ANÉE (Bureau d'étude)	Fin mars 2004
– rédaction du document	Experts de l'ANÉE (Bureau d'étude)	Mi-avril 2004
Programme d'indemnisation des maraîchers et autres	Présidence de la République	–
Validation de l'étude	Coopération Technique Belge (CTB/BCT)	Fin avril 2004
Audit environnemental	Experts de l'ANÉE (Bureau d'étude) et autres	Stade d'exploitation
Analyse environnementale du cycle de vie et des éléments de l'écosystème	– Étude d'impacts sur les éléments de l'environnement : sol, flore, faune, ... – Établissement et quantification de l'énergie produite, distribuée et des éléments utilisés et rejetés dans l'environnement	Analyse de l'environnement du site immédiat et lointain

Analyse des impacts

Description des impacts

Avantages ou impacts positifs de la centrale thermique à Brazzaville

- Développement et épanouissement industriels de la région et des populations de Brazzaville suite à l'accroissement de l'électrification;
- Sécuriser le pays en cas de rupture électrique et de délestage;
- Conservation des vaccins et autres produits pharmaceutiques dans les centres de santé;
- Création de l'emploi.

Inconvénients ou impacts négatifs de la centrale thermique

Dommmages écologiques immédiats

- Destruction de certains biotopes et espèces animales de l'écosystème terrestre;
- Destruction de certaines essences végétales;
- Migration de certaines espèces animales.

Dommmages humains immédiats

- Déplacement des maraîchers et modification de leur cadre de vie;
- Nuisances sonores générées par la centrale pour la population résidant à proximité.

Dommmages humains lointains

- La production des résidus (huiles, graisses) issus du fonctionnement de la centrale et les déchets chimiques auront des impacts négatifs sur l'environnement écologique, sur la vie animale, végétale et humaine si une gestion rationnelle n'est pas mise en œuvre;
- La concentration de la population associée à l'arrivée de nouveaux migrants (commerçants, pêcheurs, visiteurs, manœuvres) autour de la centrale pourrait favoriser la recrudescence des maladies à transmission vectorielle, du péril fécal, des MST et du VIH/SIDA.

Ces divers avantages et inconvénients de la centrale sur l'environnement physique et humain impliquent d'avoir recours, le cas échéant, à de nouvelles règles internationales émanant d'institutions internationales (Banque mondiale, Fonds monétaire et/ou d'institutions nationales. En d'autres termes, il est impératif d'intégrer les études d'impacts préalables à la réalisation de cet ouvrage.

L'existence d'une centrale est, en effet, susceptible de causer des dommages aussi bien à la population locale qu'à un État voisin: la ville de Kinshasa en RDC n'étant distante que de 2 km de la ville de Brazzaville. D'où la nécessité d'informer les États et les populations par le biais d'une étude d'impact aussi bien avant que pendant l'existence de l'ouvrage.

Participation publique

La participation des acteurs sociaux au processus d'ÉIE a été réalisée au moyen de plusieurs outils d'investigation, soit les entretiens et les rencontres publiques. Deux séances de consultation ont été réalisées avec les acteurs suivants:

- les autorités politico-administratives;
- la police congolaise en charge probable de surveiller l'ouvrage ou de le protéger en cas d'éventuels conflits;
- les fonctionnaires de l'État dont le rôle est aussi de sensibiliser la population;
- les employés du port (Beach Ngobila) travaillant à proximité du site;
- les chauffeurs de taxis;
- les étudiants et les élèves de lycées et collèges;
- les maraîchers exploitant le site;
- la population riveraine du site.

Cette enquête de terrain a permis de connaître les préoccupations des personnes consultées. La majorité accueille favorablement le projet, compte tenu des difficultés vécues au cours des dernières années en ce qui concerne la fourniture d'électricité pour tous les besoins domestiques (conservation de vivres frais, etc.).

On a établi les liens entre les enjeux, les impacts et les mesures d'atténuation tels que présentés dans le tableau 2.

Mesures d'atténuation

Afin d'atténuer les impacts environnementaux négatifs de la centrale thermique, un certain nombre de mesures, sans toutefois être exhaustives, ont été proposées:

- *Compensation des pertes de terres agricoles*: la population de maraîchers ne possédant pas de maison dans le lieu d'exploitation se verrait proposer l'aménagement de nouveaux périmètres en amont et un encadrement leur permettant d'exploiter au mieux ces nouvelles terres;
- *Amélioration du cadre de vie général des populations* par le renforcement des programmes de prévention et de traitement sanitaire;
- *Pérennisation d'une gestion durable des ressources naturelles* par la sensibilisation des populations sur l'exploitation des ressources locales: un corridor de sécurité est prévu entre les zones habitées, les lignes et les installations électriques afin de réduire le nombre d'impacts de foudre sur la ligne et les risques d'électrocution;
- *La présentation technique des incidences sur la santé des habitants* par rapport aux champs électromagnétiques autour des lignes de transports permettra aux pouvoirs publics d'insister davantage sur le respect strict des couloirs de sécurité autour des installations électriques.

TABLEAU 2 :
Liens entre enjeux, impacts et mesures d'atténuation

Enjeux	Impacts	Mesure d'atténuation
Pollution atmosphérique	Émissions de fumées	Construction de cheminées
Approvisionnement en énergie électrique de Brazzaville et des environs	Morcellement de l'espace par la ligne haute tension	Informer les populations résidentes de ne pas toucher les pylônes électriques
Développement économique du pays	Surpopulation, promiscuité	Éducation environnementale pour le public des risques de transmission de maladies (ex: vente de légumes au sol)
Maximisation des retombées économiques en lien avec la construction et l'exploitation de la centrale	Brassage de races et groupes ethniques; risque de maladies sexuellement transmissibles	Campagne de sensibilisation
Déplacement de certains résidents	Perte de site pour les travaux de maraîchage et diminution des produits maraîchers	Indemnisation
Nuisance en lien avec les travaux de construction et le fonctionnement de la centrale une fois en opération	Perte d'habitats végétaux et animaux, fuite, perte de niches écologique Déversement, odeurs nauséabondes, émissions de poussières	Utiliser les routes existantes pour réduire les perturbations sur la faune et la flore Développer la culture de vétiver utilisé dans la lutte contre l'érosion, la prolifération des moustiques et des reptiles. Cette plante herbacée à croissance rapide contribue également à la stabilisation de sol Élaborer le plan d'urgence en cas de déversement Effectuer des contrôles réguliers

Les mesures d'atténuation des impacts négatifs occasionnés par la centrale impliquent un engagement ferme des pouvoirs publics, notamment par la mise en place d'un Plan d'Action Environnemental, légitimé dans un cadre juridique. Ce plan permettrait d'intégrer la composante environnementale, socio-culturelle et économique dans le développement de cet aménagement thermoélectrique.

L'équipe de l'ANÉE ayant réalisé l'ÉIE propose, dans un stade post-construction, d'assurer le suivi en effectuant des visites régulières des installations, en contrôlant deux séries d'indicateurs de bon fonctionnement: ceux relatifs à la température et la composition chimique des gaz d'échappements émis dans l'atmosphère et leurs directions; ceux touchant à la température et à la composition chimique des eaux évacuées dans le fleuve. D'autres aspects seront examinés comme la présence et le bon fonctionnement des extincteurs anti-incendie et des parafoudres.

Afin de mettre en œuvre ces mesures d'atténuation, un protocole d'accord a été signé entre le Projet de Construction de Brazzaville (PROCOB) et la direction de Grands Travaux, dans le but de respecter les normes environnementales dans le projet. Il a été ainsi demandé aux constructeurs de la centrale de prendre en compte tous les aspects de l'étude d'impacts sur l'environnement de la centrale thermique. Sur ce point, les experts de l'ANÉE se sont vus rassurés que les mesures d'atténuation proposées seraient considérées.

Leçons apprises

La méthodologie utilisée a mis l'accent sur la participation publique. Néanmoins, il faut déplorer l'absence de validation du rapport de l'étude d'impact auprès des parties prenantes en charge des études d'impact environnementales en République du Congo. Cette validation aurait permis d'adopter les mesures d'atténuation, d'améliorer le projet et d'en diminuer les impacts.

Le suivi des impacts nous apparaît essentiel pour vérifier l'application des recommandations basées sur le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines par la formation d'un personnel adapté, et des mesures d'atténuation contenues dans l'étude d'impact.

Par ailleurs, l'approche descriptive utilisée présente les impacts positifs et négatifs de la centrale mais ne permet pas de les analyser de façon précise.

Cependant, l'ÉIE de la centrale thermique de secours et d'appoint à Brazzaville a permis de saisir l'ampleur des impacts physiques et humains relatifs à sa construction.

Le cas à l'étude réaffirme l'importance de tenir compte des spécificités de l'environnement physique et humain dans lequel la centrale thermique sera implantée. L'électrification de Brazzaville demeure un enjeu essentiel, mais qui requiert la prise en compte des impacts cumulatifs des activités liées à la construction et à l'exploitation de la centrale dans une zone qui déborde la zone d'influence immédiate du projet à l'étude.

Bibliographie

- ACDI. 1995. Manuel d'évaluation environnementale des organisations non gouvernementales, 34 p.
- André, Pierre, Claude E. Delisle, Jean-Pierre Revéret. 2002. *L'évaluation des impacts sur l'environnement* 2^e éd. Montréal: Presses internationales Polytechnique, 519 p.
- ANÉE. 2004. Actes du Séminaire de formation et Atelier de Haut niveau en Évaluation Environnementale, Kinshasa, 190 p.
- Divers textes de lois en EIE en vigueur en RC: la loi n° 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement; Décret n° 86/75 du 7/06/1986 rendant obligatoires les études d'impact environnemental en République du Congo; la constitution adoptée le 15/03/1992 rend obligatoires les études d'impacts environnementaux pour tout projet.
- IAIA. 2003. Impact Assessment & Capacity Building, 28 p.
- KOASSI D'Almeida. 2001. Cadre institutionnel, législatif et réglementaire de l'EE dans les pays francophones d'Afrique et de l'océan Indien. Les indicateurs et besoins prioritaires, essai de typologie, Collection EE, vol. 1. 102 p.
- Michel, Patrick. *L'étude d'impact sur l'environnement*. Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement: France, 153 p.
- Secrétariat du Réseau d'expertise E7 pour l'environnement global et Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF). 2001. Évaluation des impacts environnementaux, 102 p.

Shuku Onemba Nicolas. 2004. L'Étude d'Impacts Environnementale en Afrique Centrale: Aspects légaux, Réglementaires et Institutionnels. *In* Atelier Sous-Régional sur le Développement des capacités en évaluation d'Impacts sur l'Environnement en Afrique Centrale, Douala, Cameroun, du 5 au 7 février 2004. p. 67-79.

Shuku Onemba Nicolas *et al.* 2004. Études d'Impacts sur l'Environnement de la centrale thermique de secours et d'appoint à Brazzaville, 32 p.

Les fiches techniques MOGED sont publiées par l'IEPF.

Directeur de la publication:

El Habib Benessahraoui, directeur exécutif, IEPF

Comité éditorial:

Sibi Bonfils, directeur adjoint, IEPF

Sory Ibrahim Diabaté, responsable de programme, IEPF

Louis-Noël Jail, responsable du Service information et documentation, IEPF

Coordination scientifique et technique:

Sory Ibrahim Diabaté, IEPF

Jean-Pierre Revéret, ISE-UQAM

Daniel Waltz, SIFÉE

Coordination technique:

Louis-Noël Jail, IEPF

Gilles Côté, SIFÉE

Solange Chaffard-Sylla, SIFÉE

Édition et réalisation graphique:

Communications Science-Impact

Parution du *Guide pratique sur la gestion des déchets ménagers et des sites d'enfouissement technique des ordures dans les pays du Sud*

La quantité de déchets ménagers a connu au cours des dernières décennies un accroissement rapide en raison de l'urbanisation accélérée qui a caractérisé le siècle dernier. Ce phénomène est plus critique dans les pays en développement qui n'ont pas toujours les moyens nécessaires pour les gérer convenablement.

C'est en regard de ces enjeux que l'Institut de l'énergie et de l'environnement de l'Organisation internationale de la Francophonie (IEPF), avec l'appui financier de la Région Wallonne de Belgique et le partenariat technique du Centre Wallon de Biologie Industrielle (CWBI), a réalisé une étude qui a dressé un tableau diagnostic sur les déchets ménagers (composition et quantité, mode de gestion, législation, problèmes) et a établi une typologie des décharges existantes dans les pays francophones d'Afrique et de la Caraïbe.

Le *Guide pratique sur la gestion des déchets ménagers et des sites d'enfouissement technique des ordures dans les pays du Sud* capitalise les différents acquis de cette étude. Il fait l'état des lieux de la gestion des déchets dans les pays du Sud, souligne les aspects socio-économiques et environnementaux s'y rapportant, et définit les modalités de création et de gestion d'un centre d'enfouissement technique.



MANIFESTATIONS À VENIR

Troisième édition du Concours de bourses de perfectionnement professionnel AUF-IEPF

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) et l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) ont lancé un concours de Bourses de Perfectionnement en Économie de l'environnement et en Évaluation environnementale.

Ce programme vise à renforcer les compétences scientifiques des enseignants et des chercheurs de haut niveau dans le domaine de l'économie de l'environnement et de l'évaluation environnementale et, par le fait même, les capacités des universités et des unités de recherche du Sud dans ces domaines.

Trois bourses d'une valeur de 18300 euros chacune seront ainsi attribuées aux lauréats sélectionnés pour effectuer un stage de 10 mois dans les institutions membres de l'Agence universitaire de la Francophonie où de tels programmes existent déjà.

Une fois de retour dans leurs institutions d'appartenance, les boursiers devront s'engager à contribuer au développement des capacités dans les domaines de l'économie de l'environnement et de l'évaluation environnementale et s'efforcer d'y introduire des modules d'enseignement et de recherche dans ces domaines, d'une façon permanente ou pour une période minimale de 5 ans.

En outre, les boursiers deviendront des partenaires relais de la mise en œuvre du programme de Maîtrise des outils de gestion de l'environnement pour le développement (MOGED).

L'appel à candidature pour la 3^e édition de ce programme de bourses de perfectionnement professionnel, précisant les informations sur la constitution des dossiers de candidature et les critères d'éligibilité, sera lancé en septembre 2006 sur le site de l'IEPF (www.iepf.org), de l'AUF (www.auf.org) et de leurs partenaires.

Troisième édition du Module de formation de base en économie et politique de gestion des ressources naturelles (Alexandrie, du 29 octobre au 10 novembre 2006)

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), en association avec l'Université Senghor d'Alexandrie (Égypte), réaliseront en octobre 2006 la 3^e édition du module de formation de base en «*Économie et politique de gestion des ressources naturelles*».

Cette opération récurrente a pour objectif, d'une part, de renforcer les capacités institutionnelles de l'Université Senghor, en la dotant d'un module résident de formation et, d'autre part, de développer les compétences en économie de l'environnement des experts francophones du Sud.

Ce module de formation s'adresse aux cadres relevant des secteurs publics, parapublics et privés intervenant dans la gestion et la valorisation des ressources de l'environnement.

Les candidats sélectionnés bénéficieront d'une prise en charge par l'IEPF et l'Université Senghor (titre de transport, frais de séjour et frais pédagogiques).

La session de formation comporte, d'une part, un premier bloc de 60 heures de cours destiné aux participants externes sélectionnés dans les différents pays et, d'autre part, un deuxième bloc de 30 heures de cours ciblant spécifiquement les étudiants de l'Université Senghor.

Ce cours permettra d'acquérir des connaissances sur l'intérêt d'estimer la valeur de l'environnement, les bénéfices de l'environnement, les méthodes d'évaluation monétaire, la capture des bénéfices tirés de la gestion rationnelle de l'environnement.

L'appel des candidatures sera lancé en mai sur le site de l'IEPF (www.iepf.org), de l'Université Senghor (www.usenghorfrancofonie.org), de l'AUF (www.auf.org) et de leurs partenaires.

Mise en place du Module résident en évaluation environnementale

Le projet de renforcement des capacités pour la maîtrise des outils de gestion de l'environnement pour le développement (MOGED) de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) prévoit la mise en place des modules spécialisés de formation en Économie de l'environnement et en Évaluation environnementale.

Le module portant sur l'Économie de l'environnement est fonctionnel depuis 2004, à l'Université Senghor, d'Alexandrie. En ce qui concerne le module relatif à l'Évaluation environnementale, le Centre régional d'enseignement spécialisé en Agronomie (CRESA) de l'Université de Dschang est identifié pour l'abriter.

Il s'adresse à deux groupes cibles : les bureaux d'études et associations nationales, les cadres des départements sectoriels.

Il en résulte que le niveau de capacitation visé est de permettre, notamment : aux Bureaux d'études et Associations nationales d'élaborer les termes de référence des études, de réaliser les études d'impacts, d'élaborer un plan de gestion environnementale et sociale ; aux Cadres des départements d'élaborer les termes de référence, d'instruire les études d'impacts reçues, d'évaluer un plan de gestion environnementale et sociale, de préparer des mémorandums à l'intention des différents niveaux de décision.

Les critères de sélection prennent en compte, spécifiquement, l'aptitude des candidats, d'une part, à identifier dans leurs pays respectifs un projet concret pouvant faire l'objet d'une étude d'impacts (Bureaux d'études, Associations nationales) ou une étude d'impacts réalisée et transmise aux services publics (Cadres des départements sectoriels) et, d'autre part, de collecter l'information se rapportant à ces projets ou études.

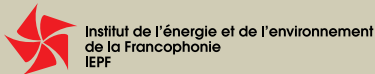
Ce module de formation portera sur la maîtrise effective des outils de l'Évaluation environnementale en les appliquant à des projets concrets. Il comportera : une mise à jour des connaissances en évaluation environnementale ; l'application des outils de l'évaluation environnementale à un cas concret identifié au Cameroun, pays hôte du module de formation ; la mise en situation des participants pour appliquer effectivement les outils aux projets qu'ils ont préalablement identifiés dans leur pays.

L'appel des candidatures sera lancé en juin sur le site de l'IEPF (www.iepf.org), de l'AUF (www.auf.org), du CRESA de Yaoundé (www.afrique-centrale.aif.org) et de leurs partenaires.

Diffusion de bonnes pratiques sur la gestion de l'environnement

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) a lancé un Concours d'Études de cas sur les bonnes pratiques en Évaluation environnementale et en Économie de l'environnement. L'édition et la diffusion, sous forme de fiches techniques, des études de cas sélectionnées visent à valoriser l'expérience acquise par nos pays membres en Évaluation environnementale et en Économie de l'environnement et d'en organiser la diffusion, impliquer les acteurs techniques dans des opérations d'échange d'expérience ou de diffusion de pratiques réussies sur les études d'impacts et sur la valorisation des ressources de l'environnement, combler en partie le manque de documents de référence en français sur ces questions.

Cette initiative de l'IEPF a bénéficié de la collaboration du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) et de l'Institut des sciences de l'environnement (ISE) de l'UQAM.



La Francophonie au service du développement durable

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie, est né en 1988 de la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres.

En 1996, cette action a été élargie à l'Environnement. Basé à Québec, l'Institut a aujourd'hui pour mission de contribuer au renforcement des capacités nationales et au développement de partenariats dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

Meilleure gestion et utilisation des ressources énergétiques, intégration de l'environnement dans les politiques nationales dans une perspective durable et équitable, tels sont les buts des interventions spécifiques de l'IEPF (formation, information, actions de terrain et concertation) menées en synergie avec les autres programmes de l'Organisation internationale de la Francophonie et notamment ceux issus de la mission D du Cadre stratégique décennal de la Francophonie : « Développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité ».

La programmation mise en œuvre par l'IEPF en 2006-2009 visera notamment à :

- améliorer les conditions d'élaboration et de mise en œuvre de stratégies nationales de développement durable,
- développer les capacités pour l'accès aux fonds et mécanismes dédiés à l'environnement mondial,
- développer les pratiques de gestion durable des ressources naturelles et de l'énergie : MOGED, utilisation durable de l'énergie (UDE), politiques énergétiques (POLEN),
- accroître les capacités des pays francophones en développement à participer aux négociations internationales sur l'environnement et le développement durable.

Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage
 Québec (Québec) G1K 4A1 Canada
 Téléphone: (1 418) 692 5727
 Télécopie: (1 418) 692 5644
 iepf@iepf.org / www.iepf.org



L'EPF a conçu le projet de renforcement des capacités pour la Maîtrise des Outils de Gestion de l'Environnement pour le Développement (MOGED).

Les **objectifs de MOGED** sont :

- Développer dans l'espace francophone les capacités humaines, institutionnelles, législatives et matérielles permettant aux pays de mettre en œuvre des programmes de développement économiquement viables, socialement acceptables et respectueux de l'environnement;
- Développer et diffuser les outils de maîtrise de la gestion de l'environnement et en assurer l'intégration dans les processus décisionnels des États pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles dans une perspective de développement durable.

Ce projet vise spécifiquement le perfectionnement professionnel en Évaluation environnementale (ÉIE) et en Économie de l'environnement (ÉE) des cadres des secteurs public, privé, des associations et de la communauté scientifique qui sont concernés par l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes de gestion des ressources naturelles.

Il se déploie sur deux axes distincts mais complémentaires :

- **L'acquisition des connaissances de base** (maîtrise des concepts, des outils et des méthodes) qui comporte des Modules de cours résidents, des Écoles d'été permettant la mise à jour et l'approfondissement des connaissances, des Stages de formation de formateurs. Cet axe est mis en œuvre en partenariat avec l'AUF et l'Université Senghor.
- **La maîtrise des outils dans leurs applications** aux particularités des ressources et aux spécificités écologiques qui est réalisée par des Cours thématiques régionaux dont le montage répond aux priorités régionales et aux spécificités des écosystèmes et l'animation des communautés de pratique qui comporte l'organisation d'un Colloque annuel sur l'ÉIE et de Journées scientifiques sur l'ÉE se tenant tous les deux ans.

La mise en œuvre de ces deux axes du Projet MOGED est renforcée par la production et la diffusion de l'information à travers l'édition de fiches techniques, de manuels, de guides pédagogiques, de périodiques de la Francophonie et sur ses sites Internet, notamment, Médiaterre, et ceux de ses partenaires.



Le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale (SIFÉE) est un regroupement d'organisations membres formées de professionnels spécialistes francophones en évaluation environnementale. Sa mission est de renforcer la compétence des spécialistes et décideurs francophones dans les secteurs de l'évaluation environnementale, de la participation publique et du développement durable.

SIFÉE

145, rue Saint-Pierre, Bureau 108
 Montréal (Québec) H2Y 2L6 Canada
 Téléphone: (1 514) 288-2663
 Télécopie: (1 514) 288-7701
 Courriel: sifee@sifee.org
 www.sifee.org



L'Institut des sciences de l'environnement (ISE) de l'UQAM est un lieu de concertation et de coordination interdisciplinaires qui regroupe des chercheurs de plusieurs départements, centres et groupes de recherche et offre 3 programmes d'études de 2^e et 3^e cycles. On y dénombre plus de 70 professeurs spécialisés en sciences naturelles ou en sciences humaines et plus de 250 étudiants. Depuis 1973, les programmes de l'ISE ont permis de diplômer plus de 1 000 étudiants.

Institut des sciences de l'environnement (UQAM)

C.P. 8888, Succursale Centre-Ville
 Montréal (Québec)
 H3C 3P8, Canada
 Téléphone: (1 514) 987-4717
 Télécopie: (1 514) 987-4718
 Courriel: ise@uqam.ca
 www.ise.uqam.ca